

Au bonheur des cyclistes

LE MONDE | 06.03.2014 à 10h43 • Mis à jour le 06.03.2014 à 15h49 |

Olivier Razemon



Les villes françaises commencent à considérer le vélo comme un moyen de transport mais les initiatives sont toutefois modestes, si on compare la France à ses voisins européens. | LeMonde.fr

Le plan vélo annoncé par le ministre des transports, Frédéric Cuvillier, mercredi 5 mars, ne devrait pas coûter un centime au contribuable. Les salariés qui utilisent chaque jour leur vélo pour aller travailler pourraient certes bénéficier prochainement d'une « indemnité kilométrique », à condition que leur employeur se porte volontaire pour expérimenter ce dispositif.

Le remboursement des frais de déplacement – 25 centimes par kilomètre pédalé – aurait pu être le dispositif phare du catalogue de mesures destinées à développer l'usage de la bicyclette comme moyen de déplacement. Las, le ministère des transports n'a pour l'instant pris contact avec aucune grande entreprise susceptible de partager le même objectif.

Le programme, baptisé « plan d'action pour les mobilités actives », comme on appelle, dans le jargon des spécialistes des transports, les modes de déplacement usant de la force musculaire, comporte vingt-cinq mesures.

« TRIPLE GAIN » DU VÉLO, EN TERMES DE SANTÉ, D'ÉCONOMIE ET D'ENVIRONNEMENT

Prises individuellement, ces normes disparates ne sont pas forcément lisibles mais, ensemble, « *elles forment un ensemble cohérent* », assure l'entourage du ministre, qui défend un « *triple gain* » du vélo, en termes de santé, d'économie et d'environnement.

L'essentiel du plan consiste à fournir aux collectivités locales, principalement les communes, une « boîte à outils » de nature juridique leur permettant d'encourager le vélo. Ainsi, les maires pourront limiter à leur guise, dans certaines rues, la vitesse maximale de circulation à 30 ou 20 km/h, voire à « *l'allure du pas* », afin de signifier la priorité des piétons et vélos sur les véhicules motorisés.

Les « *doubles sens cyclables* », qui autorisent les cyclistes à emprunter les sens interdits, seront généralisés à l'ensemble des voies limitées à 30 km/h, et plus seulement aux quartiers apaisés que sont les « *zones 30* ». Les automobilistes garés sur les pistes cyclables ou sur les espaces dévolus aux piétons seront davantage sanctionnés.

LE PLAN NE FORMALISE « NI BUDGET NI ÉCHÉANCIER »

L'Etat entend aussi faciliter la correspondance entre train et vélo. La SNCF sera sommée d'organiser le transport des cycles dans les trains autres que les TGV, d'améliorer la communication sur son site de réservation et d'envisager la création de places de stationnement sécurisées dans les gares.

Pour le ministère, cet ensemble de mesures ne constitue que « *le début* » d'un programme plus ambitieux. Un comité de pilotage réunissant les associations et les élus concernés doit continuer à « *évaluer* » les dispositifs « *une ou deux fois par an* ».

Les militants du vélo, qui montraient des signes d'inquiétude ces dernières semaines, ne se disent pas déçus. « *Nous sommes contents des premières avancées* », affirme Geneviève Laferrère, présidente de la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB), qui vante, notamment, l'apprentissage annoncé du vélo dans les écoles.

La responsable regrette cependant que le plan ne formalise « *ni budget ni échéancier* ». Le précédent plan, présenté en janvier 2012 par Thierry Mariani, ministre de Nicolas Sarkozy, avait fixé un objectif de 10 % de trajets à bicyclette en 2020. La proportion s'élève à 2 % aujourd'hui.

Olivier Razemon

Journaliste au Monde